

Quels sujets peut-on aborder ?

Les sujets à aborder sont divers et variés, voici quelques exemples :

- Le fonctionnement de l'établissement
- La vie quotidienne
- Les activités proposées
- L'entretien des locaux
- Les projets de travaux
- Le règlement intérieur
- Les questionnaires de satisfaction
- ...

Les membres du Conseil de Vie Sociale

- Représentants des résidents :
 - Mme J. DUDEK
 - Mme I. BOLOGNINI
 - Mme M. T. LAMBERT
 - Mme M. LIGONY
 - Mme M. E. JICQUEL
 - Mme E. CIERPIALKOWSKI
 - Mme F. BONNET
 - Mme J. TOSI
- Représentants du personnel :
 - Mme A. GANTER (cuisine/ restauration)
 - Mme N. VICH (Aux. En activités)
 - Mme J. ADAM (Nuit)
 - Mme M. PROT (IDE)
 - Mme M. SOMOROWSKI (AS)
 - Mme C. DUPRE (AS)
 - Mme I. RUFFINETTO (Nuit)
 - Mme S. GRANGER (psychologue)
- Représentants des familles :
 - Mme B. GERVASONI
 - M. A. LIGIER
 - Mme A. STIQUE
 - Mme B. MONTAIGNE
 - Mme S. RANGONI
 - Mme M. LHUILLIER

Le Conseil de Vie Sociale...



... Vous donne la parole

Moyens de contact :

- Boîte à idées disponible à l'accueil
- Représentants du CVS (au dos)
- Boîte mail :

cvs.maison.retraite.sommedieue@gmail.com

12 rue du Parc 55320 Sommedieue

Tel : 03.29.87.71.06

Site : www.maison-retraite-barat-dupont.fr



Depuis la loi de 2002-2 mises en place en faveur des usagers, le Conseil de Vie Sociale (CVS) est un outil obligatoire au bon fonctionnement d'un établissement.

A quoi sert-il ?

Le CVS est un outil important de démocratie participative.

Il permet notamment d'entendre la voix à la fois des usagers et des professionnels.

Le CVS est un lieu d'expression qui vous permet d'échanger ensemble sur des questions partagées collectivement.

Il concerne autant les résidents, les familles et le personnel.

Le CVS permet la libre expression des résidents et des familles.

Qui en fait partie ?

Le conseil de l'EHPAD J. Barat Dupont, comprend:

- 8 représentants des résidents
- 6 représentants des familles
- 8 représentants du personnel
- 2 représentants administratifs

Chaque membre est élu pour 3 ans maximum : juin 2019 à Juin 2022

La présidente élue parmi les résidents est Mme CIERPIALKOWSKI. La vice-présidente est Mme GERVASONI, représentant les familles.

Quand se réunit-il ?

Le conseil se réunit au minimum 3 fois par an au sein de l'EHPAD Jacques Barat-Dupont sur convocation de la présidente.

Quel est son déroulement ?

- La présidente ou à défaut la vice-présidente ouvre le CVS en présentant l'ordre du jour, c'est-à-dire l'ensemble des points à aborder lors du Conseil.
- Tous les membres présents vont ensuite délibérer sur des questions, des idées... concernant le fonctionnement de la résidence.
- Le CVS vous permet d'avoir un rôle actif de consultant.

- Vous devenez ainsi le porte-parole de vos pairs.

